



Plainte suite vol et restitution

Par **Flaviecat**, le **21/09/2016** à **12:18**

Bonjour,

Un ami à moi a dérobé pendant une soirée arrosée, un IPAD à une de ses connaissances. Après cette soirée, la personne a porté plainte pour vol (au nom de mon ami) sans pour autant lui réclamer son bien.

Deux semaines après, mon ami lui a rendu son IPAD.

Or à ce jour, mon ami est toujours convoqué au tribunal pour vol malgré la restitution du bien à son propriétaire...

Existe-t-il une solution pour éviter ce procès qui lui portera forcément préjudice ?

Remerciant par avance ceux qui prendront le temps de me répondre.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **21/09/2016** à **14:06**

Bonjour,

Cela veut dire que le plaignant n'a pas retiré sa plainte !

C'est ce qu'il faut pour apaiser les choses...

Par **jos38**, le **21/09/2016** à **14:31**

bonjour. ce n'est pas parce que la personne volée n'a pas réclamé son bien au voleur , et que le voleur lui a rendu ce bien au bout de 15 jours, que la plainte est automatiquement annulée

Par **Flaviecat**, le **21/09/2016** à **14:49**

Je sais bien merci pour vos réponses.

Donc pour l'annulation de tout cela, une seule solution est possible, c'est à dire demander au plaignant de retirer sa plainte ?

Et dans le cas où il ne souhaite pas retirer sa plainte, mon ami est par conséquent obligé de se présenter au tribunal ?

Vous remerciant.

Par **jos38**, le **21/09/2016** à **14:53**

oui. il vaut mieux se présenter la tête basse et repentant...on peut supposer que si "le voleur "avait été invité, c'est que c'était une bonne connaissance, ce qui encore plus difficile à pardonner par "le volé".à lui de faire amende honorable, cela peut marcher

Par **morobar**, le **21/09/2016** à **16:12**

Il n'en demeure pas moins vrai que le retrait de la plainte n'a pas d'incidence sur l'action publique mise en mouvement par le dépôt de cette plainte.

Le délit reste constitué et le procureur en mesure de poursuivre hors les cas de diffamation ou en présence d'une médiation pénale.

Par **Flaviecat**, le **21/09/2016** à **16:14**

d'accord merci beaucoup !